

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE BRANDIVY**

2021/4/1

Nombre de Conseillers :

En exercice : 14

L'an deux mille vingt-et-un

Le mercredi 21 avril 2021 à 20 heures 00

Présents : 13

Le Conseil Municipal de la Commune de BRANDIVY

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

Votants : 13

à la mairie, sous la présidence de Mr Pascal HERRISSON,
Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 avril 2021

Présents : MM. HERRISSON P. ; LE NOCHER Y. ; DERIAN P.Y. ; HEMON F. ; QUESTER S.
LE BLEVEC S. ; LE RAY L. ; CAHET L. ; JAVEL M. ; LE NEDIC E. ; PEYRE J.J. ;
ROZELIER C. ; PILLIOUX V.

Absente excusée : LE ROLLAND T.

Secrétaire de séance : Mr Pierre-Yves DERIAN

**OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA
PRECEDENTE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée, pour approbation, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 8 avril 2021. Il reprend les questions abordées durant la réunion et invite les conseillers municipaux à faire savoir s'ils ont des observations à faire avant son adoption définitive.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

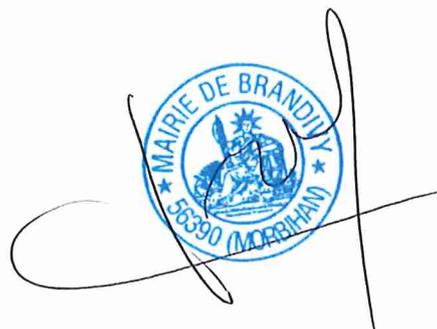
- D'approuver le procès-verbal de la séance du 8 avril 2021

Fait à BRANDIVY, le 27 avril 2021

Pour copie conforme,

Le Maire,

Pascal HERRISSON



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE BRANDIVY**

2021/4/2

Nombre de Conseillers :
En exercice : 14 L'an deux mille vingt-et-un
Le mercredi 21 avril 2021 à 20 heures 00
Présents : 13 Le Conseil Municipal de la Commune de BRANDIVY
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
Votants : 13 à la mairie, sous la présidence de Mr Pascal HERRISSON,
Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 avril 2021

Présents : MM. HERRISSON P. ; LE NOCHER Y. ; DERIAN P.Y. ; HEMON F. ; QUESTER S.
LE BLEVEC S. ; LE RAY L. ; CAHET L. ; JAVEL M. ; LE NEDIC E. ; PEYRE J.J. ;
ROZELIER C. ; PILLIOUX V.
Absente excusée : LE ROLLAND T.

Secrétaire de séance : Mr Pierre-Yves DERIAN

OBJET : CHOIX DU BUREAU D'ETUDES POUR LA LA REVISION DU PLU

Le Conseil Municipal de BRANDIVY,

Vu la délibération en date du 13 janvier 2021 prescrivant la révision du PLU, avec définition des objectifs et des modalités de la concertation ;
Vu la même délibération décidant de confier les études sur la révision du PLU à un bureau d'études ou une équipe pluridisciplinaire de bureaux d'études choisis au terme d'une procédure de consultation,
Vu la consultation menée et la réception de 6 offres,
Vu la commission d'appel d'offres du 6 avril 2021,
Après examen et évaluation des offres reçues :

DECIDE, à l'unanimité des présents :

- **De retenir l'offre du cabinet URBACTION de BRECH pour un montant H.T. de 35 295.00 € (42 354.00 € TTC) et 450.00 € H.T. (540.00 € TTC) par réunion supplémentaire ;**
- **Charge Monsieur le Maire de signer l'acte d'engagement ainsi que toute pièce utile au marché validé ;**
- **Dit que les crédits sont inscrits au budget primitif 2021, programme 176**

Fait à BRANDIVY, le 27 avril 2021
Pour copie conforme,

Le Maire,

Pascal HERRISSON



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE BRANDIVY**

2021/4/3

Nombre de Conseillers :

En exercice : 14

L'an deux mille vingt-et-un

Le mercredi 21 avril 2021 à 20 heures 00

Présents : 13

Le Conseil Municipal de la Commune de BRANDIVY

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

Votants : 13

à la mairie, sous la présidence de Mr Pascal HERRISSON,
Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 avril 2021

Présents : MM. HERRISSON P. ; LE NOCHER Y. ; DERIAN P.Y. ; HEMON F. ; QUESTER S.
LE BLEVEC S. ; LE RAY L. ; CAHET L. ; JAVEL M. ; LE NEDIC E. ; PEYRE J.J. ;
ROZELIER C. ; PILLIOUX V.

Absente excusée : LE ROLLAND T.

Secrétaire de séance : Mr Pierre-Yves DERIAN

**OBJET : REVISION DU PLU – VALIDATION DU DEVIS DE LA CHAMBRE
D'AGRICULTURE POUR L'ETABLISSEMENT DU DIAGNOSTIC AGRICOLE**

Vu la délibération en date du 13 janvier 2021 prescrivant la révision du PLU, avec
définition des objectifs et des modalités de la concertation ;

Considérant l'importance d'intégrer l'activité agricole dans le projet de révision du PLU
de la commune ;

Considérant la volonté de la commune de disposer de données agricoles à jour,
d'identifier et d'analyser les exploitations et les productions en place pour dégager les
caractéristiques et les spécificités de l'agriculture sur le territoire ;

Considérant que la réalisation d'un diagnostic agricole permettra d'évaluer l'incidence des
choix d'orientation de la commune sur l'activité agricole du territoire ;

Présentation étant faite de de l'offre de la chambre d'agriculture du Morbihan :

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité des présents, décide :

- **De retenir l'offre de la chambre d'agriculture du Morbihan pour un montant
H.T. de 8 120.50 € (9 744.60 € TTC) et 613.00 € H.T. (735.60 € TTC) par réunion
supplémentaire ;**
- **De charger Monsieur le Maire de signer le devis ainsi que tous documents utiles ;**
- **Dit que les crédits sont inscrits au budget primitif 2021, programme 176**

Fait à BRANDIVY, le 27 avril 2021

Pour copie conforme,

Le Maire,

Pascal HERRISSON



2021/4/4

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE BRANDIVY**

Nombre de Conseillers :

En exercice : 14

L'an deux mille vingt-et-un

Le mercredi 21 avril 2021 à 20 heures 00

Présents : 13

Le Conseil Municipal de la Commune de BRANDIVY

Votants : 13

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la mairie, sous la présidence de Mr Pascal HERISSON,
Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 avril 2021

Présents : MM. HERISSON P. ; LE NOCHER Y. ; DERIAN P.Y. ; HEMON F. ; QUESTER S.
LE BLEVEC S. ; LE RAY L. ; CAHET L. ; JAVEL M. ; LE NEDIC E. ; PEYRE J.J. ;
ROZELIER C. ; PILLIOUX V.

Absente excusée : LE ROLLAND T.

Secrétaire de séance : Mr Pierre-Yves DERIAN

**OBJET : TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU EAU POTABLE DU
LOTISSEMENT HAMEAU DE KERICAN : VALIDATION DU DEVIS SBCEA**

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que les travaux d'adduction en eau potable du lotissement hameau de Kérican, s'ils étaient pris en charge par le SIAEP pour la première phase du lotissement, doivent désormais, depuis la dissolution de celui-ci et la prise de compétence eau potable par l'agglomération Golfe du Morbihan Vannes Agglomération en 2020, être à la charge du budget annexe lotissement Hameau du Kérican.

Il présente à l'Assemblée le devis d'extension du réseau eau potable pour les tranches 2 et 3 établi par l'entreprise SBCEA de PLUMELIAU, d'un montant de 13 875.00 € H.T. (16 650.00 € TTC)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres :

- **Accepte le devis de l'entreprise SBCEA pour un montant de 13 875.00€ H.T.**
- **Autorise Monsieur le Maire à le signer ainsi que toutes pièces utiles**
- **Dit que les crédits sont inscrits au budget annexe lotissement hameau de kérican 2021**

Fait à BRANDIVY, le 27 avril 2021

Pour copie conforme,

Le Maire,

Pascal HERISSON

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Brandivy, Morbihan. The stamp contains the text 'MAIRIE DE BRANDIVY' at the top and '53300 MORBIHAN' at the bottom. In the center is a coat of arms featuring a figure holding a staff. Overlaid on the stamp is a large, handwritten signature in black ink, which appears to be 'Pascal Herisson'.

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE BRANDIVY**

2021/4/5

Nombre de Conseillers :

En exercice : 14

L'an deux mille vingt-et-un

Le mercredi 21 avril 2021 à 20 heures 00

Présents : 13

Le Conseil Municipal de la Commune de BRANDIVY

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

Votants : 13

à la mairie, sous la présidence de Mr Pascal HERISSON,
Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 avril 2021

Présents : MM. HERISSON P. ; LE NOCHER Y. ; DERIAN P.Y. ; HEMON F. ; QUESTER S.
LE BLEVEC S. ; LE RAY L. ; CAHET L. ; JAVEL M. ; LE NEDIC E. ; PEYRE J.J. ;
ROZELIER C. ; PILLIOUX V.

Absente excusée : LE ROLLAND T.

Secrétaire de séance : Mr Pierre-Yves DERIAN

**OBJET : RETRAIT DE LA COMMUNE DE PLAUDREN DU SIVU DU CENTRE
DE SECOURS DU CANTON DE GRAND-CHAMP**

Le SIVU du Centre d'Incendie et de Secours (CIS) de Grand-Champ est composé de 7 communes (Brandivy, Colpo, Plumergat, Grand-Champ, Locmaria-Grand-Champ, Locqueltas et Plaudren). Afin d'optimiser la distribution du secours au quotidien, le SDIS du Morbihan a engagé une étude aboutissant à la révision de ses périmètres d'interventions opérationnels et aboutissant, en 2020, à un nouveau découpage territorial.

Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2021, la commune de Plaudren n'est plus couverte par le Centre d'Intervention et de Secours de Grand-Champ mais dépend de 4 autres centres (Vannes, Saint Jean Brévelay, Elven et Plumelec). Aussi, dans ce contexte, la commune a sollicité son retrait du SIVU du Centre d'Incendie et de Secours de Grand-Champ.

Par voie de conséquence, le périmètre d'intervention du SIVU se voit donc ainsi modifié et réduit.

Il est précisé que chaque commune membre dispose d'un délai de 3 mois, à compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant pour se prononcer sur le retrait envisagé ; à défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée défavorable.

VU la délibération n° 2021/03/30-005 de la commune de Plaudren, en date du 30 mars 2021, demandant le retrait de la commune du SIVU du CIS de Grand Champ ;

VU la délibération n° 2021-CS31MARS-08 du SIVU Centre d'Incendie et de Secours de Grand Champ, en date du 31 mars 2021, approuvant le retrait de la commune du SIVU du CIS de Grand-Champ ;

VU le Code Général des Collectivités Locales et notamment l'article L.5211-19 ;

CONSIDÉRANT que les conditions de retrait de la commune de Plaudren doivent faire l'objet d'une délibération concordante du Comité Syndical du SIVU du CIS de Grand-Champ et de ses communes membres selon les conditions de majorités requises ;

CONSIDÉRANT l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 9 voix pour et 4 abstentions :

Article 1 : APPROUVE le retrait de la commune de PLAUDREN du SIVU du Centre d'Intervention et de Secours de Grand-Champ ;

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires et relatives à cette décision.

Fait à BRANDIVY, le 27 avril 2021

Pour copie conforme,

Le Maire,

Pascal HERISSON

